



Adveniat regnum tuum

Dieu protège la France!

Mm. 3 mai. — PATRONAGE DE S. JOSEPH

Paris 1<sup>er</sup> mai 1914.

La journée

Mgr Touchet, dans une lettre digne de forme, prescrit les cérémonies religieuses pour les solennités de Jeanne d'Arc à Orléans.

Ces cérémonies seront absolument indépendantes de celles organisées par la municipalité, celle-ci se refusant à traiter le clergé avec les égards qui lui sont dus.

Le 1<sup>er</sup> mai s'est passé, comme d'habitude, dans la calme, ordinaire, sans panacée d'ailleurs, ont été tenues. Aucun incident grave n'est à signaler. Le syndicalisme est en balles.

Au risque d'un échec général, les puissances méditatives essayant de faire porter leur méditation non seulement sur les difficultés entre Huerta et les Etats-Unis, mais sur les difficultés spéciales à Huerta et sur ses constitutionnelles.

Une Conférence de la paix serait convoquée. Constitutionnalistes et fédéraux se situent toujours sur un terrain. Huerta a accepté l'armistice.

La visite de la flotte anglaise aux ports anstro-hungarins durera du 4 au 6 mai.

Certains milieux allemands font campagne en faveur du service militaire de quatre mois, ce qui amputerait de 250 000 hommes les effectifs de paix de l'armée allemande.

Les nouvelles statistiques d'Alsace-Lorraine, la pangermanisme et francophobie en Danubie, est arrivé, ce matin, à Strasbourg, prendra possession de ses fonctions.

La nouvelle Constitution chinoise établit, au profit de Yenan-Chi-Kai, une dictature complète.

Un singulier juge de paix

Les journaux de la Marne signalent avec indignation l'attitude du juge de paix de Châlons, qui, à la veille des élections, a essayé d'impliquer M. l'abbé Tourneux, curé de Pargny, dans le meurtre de M. Riffaut, coadjuteur du château de Boursault.

Ce magistrat a interrogé plusieurs personnes du pays afin de savoir si M. l'abbé Tourneux était absent de Pargny le jeudi 10 mars, jour de l'assassinat.

Si le saint Joseph n'avait permis à M. la maré et aux personnes interrogées de prouver que le 10 mars au soir il se trouvait et donnait un salut en l'église de Pargny, il serait actuellement honteux de la société. Ce magistrat a enregistré ce scandale judiciaire, si favorable à leur cause.

LOUIS VEUILLOT

par François Veillot

Nous lisons dans l'excellent Guide général des lectures (Romans-Revue), de M. l'abbé Bethléem (15 avril 1914) :

Vivants, intéressants, comme tout ce qui s'attache au grand poète, la biographie consacrée à son oncle par M. François Veillot, avec ce titre et ce sous-titre : Louis Veillot, le populaire, mérite d'avoir la plus large diffusion dans les milieux catholiques.

Le titre du livre est superbe. C'est de la présentation que lui a donnée l'éditeur, la France, ne peut guère être excessive, étant donné surtout le bon marché du volume. Il est abondamment et remarquablement et savamment illustré. Nombre de photographies, toutes constituées de vrais documents, sont une intéressante galerie de portraits, beaucoup de Veillot lui-même, ceux des siens, de ses amis ou de ses adversaires, font de ce livre, en outre de la grande valeur qu'il doit à son auteur, un recueil, très précieux, qui méritent à Veillot tout ce que voudront mieux connaître le plus grand lutteur du journalisme au siècle dernier.

Un vol. grand in-8° de 146 pages à deux colonnes. Broché, 1 franc; port, 0 fr. 20. Relié, 1 fr. 50; port, 0 fr. 30. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Au « Bon Théâtre »

Dernière représentation de « Béthanie au Calvaire ». Dimanche, 3 mai, en matinée, à 2 h. 1/2 très précises. Location, 4, avenue de Brotauld. Téléphone 88-42.

Essai de psychologie d'un idéologue

Quelques jours après l'installation de M. Woodrow Wilson à la présidence des Etats-Unis, nous faisons ici-même les réserves les plus expresses sur l'âge d'or que, grâce à lui, les démocrates pacifistes, humanitaires et idéalistes, se disaient sûrs d'installer dans la République étoilée. Le manifeste de M. Wilson était moins d'un homme d'Etat que d'un rêveur perdu dans ses livres, serviteur de ses abstractions, rivé à ses pétitions de principe, captif de son optimisme et de son idéologie.

L'événement n'a pas tardé à justifier ces pronostics, d'ailleurs faciles. A l'heure qu'il est, M. Wilson, porteur de palmes et réconciliateur du genre humain, doit faire face, dans le Colorado, à une véritable insurrection ourdrie qui nécessite la mobilisation de ses milices; au Mexique, à une campagne de vaste entourage.

Ces deux résultats, peu encourageants pour les idéologues, sont manifestement contraires aux sentiments intimes de l'ancien professeur de droit public, de même qu'à sa volonté. C'est la mort dans l'âme qu'il s'est résolu à employer la force qu'il dédaigne, mais quand les idées font fléchir, il faut bien en revenir à la force qui finit par tout régler.

La question qui se pose est de savoir par quel enchaînement de circonstances ce féal de d'Estournelles de Constant en est venu à agir comme un simple Monténégro. La réponse n'est pas bien difficile à donner.

Ce qui caractérise d'abord l'idéologue, c'est un anthropomorphisme stupéfiant. L'idéologue se figure que tout le monde est bâti comme lui, partage ses désirs et circule dans son onctueux. Il se console dans les idées, les idées pures, les notions d'école ou de cénacle, une foi aussi vive et aussi sincère qu'elle est éboulée. Il croit que tout se règle avec des formules, et que l'avenir du genre humain dépend d'un bon procès-verbal. Pour tout dire, il réduit les nations à la collection d'hommes qui contribuent à les composer, ne considère dans ces hommes que le cerveau, et croirait déroger en sacrifiant à l'empirisme dont son intellectuelisme exalté ne rend pas compte. Il se figure enfin — et c'est le plus dangereux — qu'on agit avec les choses, avec ces ensembles mouvants et complexes qui s'appellent des intérêts nationaux, comme avec les idées. Il estime qu'on peut limiter l'expansion d'un événement comme on limite, sur le papier, l'expression d'une idée quelconque, et qu'il suffit de décréter le mot fin pour que tout s'arrête et rentre dans l'ordre.

En arrivant au pouvoir, le président Wilson s'était ainsi voulu de mettre fin à une querelle américano-mexicaine par un arrangement honorable. Les basses intrigues des Etats-Unis au Mexique depuis quatre ans l'écourent. Mais on n'est pas maître de la vitesse acquise. Il s'est produit, au contraire, au Mexique, depuis l'avènement du nouveau président américain, une recrudescence des conjurations yankees très répugnantes et peu profitables. Ce sont ces conjurations qui ont suscité contre Huerta les « généraux » Villa et Carranza. Ce sont elles qui ont ébranlé toute cette machine peu stable déjà et déjà bourrée d'explosifs.

Le plus fort, c'est qu'en soutenant les constitutionnalistes du Nord contre le gouvernement central de Mexico, le président Wilson se faisait à son insu l'agent pur et simple de ces odieuses convoitises financières dont son avènement devait mériter le trépas. L'a-t-il aperçu? Pour lui, Huerta n'avait pas été élu par un Parlement modèle, libre et régulier. C'était tout et c'était assez. Cela blessait son âme de professeur rigide et de juriste ostentatoire. Il préférait à Huerta des bandits authentiques et indubitables rebelles, pourvu qu'ils fassent semblant de réclamer une Chambre, un

vote et des lois. Les grands tructes ont au Mexique été de l'humanité primitive. Quand Wilson répétait qu'il ne pensait pas à l'expédition, et ne l'excitait pas davantage, si bien qu'à la faveur de cette confusion assez grossière, la campagne fut décidée.

Jusqu'au dernier moment, le président Wilson dut croire que Huerta finirait par s'incliner. Il ne rentre pas, en effet, dans la cervelle d'un idéologue, qu'on puisse contredire ses raisonnements et contrarier les tendances de son esprit. Mais Huerta, loin de se soumettre, se rebiffa de la belle manière. L'état-major américain, débridé par l'événement, brusqua les choses et l'on occupa la Vera-Cruz.

Ce qui est incompréhensible, si l'on ne fait intervenir l'orgueil qui est aussi l'une des passions ordinaires de l'idéologue, c'est que les Etats-Unis aient refusé l'arbitrage de La Haye proposé par Huerta. Pacifiste de carrière, M. Wilson se devait à lui-même et à d'Estournelles de Constant de porter le litige mexicain devant le tribunal des nations. A-t-il entrevu dans cette proposition honorable une atteinte au prestige de la doctrine de Monroe? C'est possible. L'idéologie de M. Wilson est alors plus roublarde que nous ne sommes portés à le croire. Toujours est-il que l'arbitrage se vit dédaigneusement écarté par un des hommes qui en pronont le plus les bienfaits et que la fusillade éclata.

M. Wilson alors se réfugia dans les larmes et dans l'état de siège. Il déplora, comme un poète bucolique, tant de vies humaines moissonnées. Il s'attendait sans doute à ce que les Mexicains fissent à ses troupes une réception à la rose et au benjoin avec accompagnement de couronnes de myrte, de pastourelles et de pipeaux. Malheureusement, ce n'est pas ainsi que les choses se passent. La vie est particulièrement dure et grave. Mais les choses pour M. Wilson n'existent pas.

C'est le dernier trait de l'idéologue : les faits ne comptent pas pour lui. On parle d'expédition, de campagne, de guerre. Le canon tonne. Le massacre sévit. Perquisitions, arrestations en masse, saisies et confiscations. Peu importe à l'idéologue : ses rêveries lui montrent des peuples qui s'émeuvent, des textes qui s'appliquent et des ignorants qu'il faut éclairer.

Il s'est tenu de beaucoup que l'histoire donne un compte de ces révoltes. La conquête puritaine de laisser à la Vera-Cruz sa municipalité indigène n'a pas pu tenir huit jours devant les faits. Comme de simples mortels, les Américains ont dû recourir à l'expédition ordinaire en pareil cas, et ils ont installé un Conseil de leurs créatures, une mesure aux puissants habitants de Washington.

On a donc beau nier les choses, il arrive qu'elle vous incommodent. Tel paraît être le cas du président Wilson, professeur pacifiste et propagateur de razias. Il se sent engagé dans une vaste aventure, peut-être supérieure à ses forces, et certainement étrangère à son intellect. Soit dit en passant, les Etats-Unis ont ce tort irrémédiable de vouloir soutenir une politique à la romaine sans légionnaires derrière eux. Un César de cabinet privé de centurions ne saurait être ni très solide ni bien durable.

M. Wilson s'en est-il aperçu? Et faut-il voir dans son acceptation de la médiation sud-américaine, après son refus scandaleux de l'arbitrage universel, le signe d'une caprice rétrograde? Qui le saura?

C'est un gros événement que celle entrée en scène de l'Amérique latine. Elle s'accompagne, à Buenos-Ayres surtout, de manifestations populaires violentes contre les Yankees. Il semble que les Latins d'Amérique aient obéi, dans cette conjoncture, au souci de berrer la route, par des moyens légaux et honorables, à l'envahissement anglo-saxon. L'occasion est fort bonne; le procédé est encore meilleur.

Sous cette pression dont l'Europe dépule la force, M. Wilson — qui ne fait pas la guerre — a déjà consenti un armistice. Ce prélude aboutira-t-il à une orchestration finale? Certains prétendent que Huerta, maître partiel de la situation, poursuivra ses finesses jus-

qu'au bout. Il compte sur deux grands soutiens — la fierté nationale et le non moins national vomito-negro. Il ne restera plus alors au président Wilson, s'il recule devant une expédition en règle, qu'à solliciter l'arbitrage des Etats balkaniques ou de la République de Libéria.

En attendant, son ministre Bryan — celui qui parle si bien, moyennant finances, sur les scènes des music-halls, — nous avec les rebelles constitutionnalistes des rapports de plus en plus étroits et de plus en plus immoraux.

On veut la tête de Huerta, défenseur de l'intégrité mexicaine. Ils ne sont pas très ragondins les benjamins du pacifisme. Et puis ils n'ont pas de chance. Presque tous ils déclarent la guerre. A l'autre bout du monde, il est un homme qui passe son temps à aiguiller son grand ebre et à transporter sa poudre au grenier pour qu'elle sèche bien; mais dès qu'on se chemille, il est sage comme un saint dans sa niche et conspué les perturbateurs.

C'est que Guillaume II n'est ni un pacifiste ni un idéologue.



M. VICTOR ROBIC, Maire de Fécamp — Conseiller général du Morbihan. Nouveau député du Nord, vainqueur du socialisme Brard.

GAZETTE

M. Brard est gourmand

Vous rappelez-vous M. Brard? C'est ce député qui voulait interdire aux modestes communes ne comptant pas plus de 3 000 habitants le droit d'avoir des écoles libres. Il ne tolérerait l'exercice du droit de liberté qu'aux communes fortunées.

Ses électeurs l'ont mis à la porte du Parlement, en lui préférant un libéral, M. Rolin, qui veut la liberté pour tout le monde.

Ajoutons qu'il a demandé un emploi compensateur à son ami Malvy.

M. Malvy lui a aussitôt généreusement offert un poste de 6 000 francs.

Oh! ce n'est pas assez! Il est sûr M. Brard. Il me faut au moins 8 000 francs! Mais vous les aurez.

Et il les aura.

Mais qu'importe, pourvu que les petites communes conservent leurs droits à la liberté qu'il leur veut!

Au besoin, malgré leur misère, elles ajouteraient un billet de cent francs à la prébende que lui servirait M. Malvy, pour être bien sûres d'être débarrassées de ce sectaire!

Bebel et le cardinal Kopp

Un peu gênés de ce que Bebel, le grand chef du parti socialiste allemand, avait laissé à sa famille une fortune personnelle de plus d'un million de marks, le Vorwärts et autres journaux socialistes se sont rejoints sur le cardinal Kopp et se sont bruyamment indignés au sujet de la fortune énorme qu'aurait laissée à ses héritiers le fils de tisserand devenu prince de l'Eglise et prince autrichien. Ils se perlaient rouramment d'un héritage de dix millions de marks.

L'évêque testamentaire du défunt cardinal, le député du Centre, D<sup>r</sup> Porsch, vient, par une lettre publique, de réduire à néant les affirmations mensongères de la presse socialiste. Il fait remarquer que, si le prélat menait une vie d'ascète, il dépensait en même temps presque la totalité des revenus de son évêché en faveur des paroisses pauvres, d'œuvres de charité, d'institutions scientifiques, tant laïques qu'ecclésiastiques, et que ses aumônes allaient à tous les pauvres qui s'adressaient à lui.

« Ce que le généreux et charitable cardinal a laissé, ajoute le député Porsch, atteint par dix millions, comme l'annoncent les journaux socialistes, ni huit, ni cinq, ni trois, ni même un seul million, et ce qui reviendra aux héritiers légaux sera de peu d'importance, le gros de son héritage étant légué à des œuvres charitables et scientifiques. »

Le Vorwärts, qui voulait confondre par cette campagne de mensonges « les oligarches de Bebel », ne pourra s'expliquer en termes assez élogieux au sujet de l'héritage du chef socialiste débauché.

Les FÊTES DE JEANNE D'ARC à Orléans

CIRCULAIRE DE Mgr TOUCHET

Orléans, 29 avril 1914.

Mes Chers Frères, Dans le premier semaine de mai dernier, M. le maire d'Orléans m'a dit connaître que la ville célébrerait, le 7 et le 8 mai prochains, la fête commémorative de la délivrance, dans les mêmes conditions que l'an dernier.

C'était m'avertir que la municipalité entendait se tenir à l'écart de toute solennité religieuse, ces deux jours-là. C'était, aussi d'ailleurs, me répondre que j'étais en effet, par réciprocité, le clergé se verra contraint de se tenir à l'écart de toute solennité municipale.

Depuis est sorti un arrêté au sujet duquel je n'aurais assurément pas écrit, sous le nom de M. le maire d'Orléans, un avis. Il est ainsi conçu, cet article : « Le cortège commémoratif religieux sera autorisé à sortir à 11 h. 3/4, pour aller à la messe à 12 heures, dans les mêmes conditions que l'an dernier. »

Il faut reconnaître que l'arrêté n'a pas fait de faire actualité-substitut. Il faut donc que je vous dise une fois pour toutes, ce que j'en pense. Dira la vérité, sans colère, mais avec clarté, ne fut jamais crime et fut souvent devoir : je vais m'acquiescer de mon devoir.

Article en question, l'article cité, a-t-il pour objet de faciliter au clergé de sortir, en procession le 8, à 11 h. 3/4?

Nullément. Il n'est pas, en effet, un juriste tant soit peu au courant des choses d'Orléans qui ne sache à merveille que nos cortèges religieux peuvent sortir librement — du moins jusqu'à maintenant — sauf dans les Fêtes-Dieu.

L'article 10, par cette seule considération, apparaît inutile, vain, inopérant. Bien plus, s'il impliquait — comme plusieurs le croient, et comme il paraît le signifier — que le clergé, pour sortir le 8, a besoin d'une permission du maire, l'arrêté serait entaché d'illicéité et mériterait, non moins que plusieurs de ses devanciers, d'être déferé au Conseil d'Etat.

J'écris ces choses afin qu'il ne soit préjudicé à aucune des étroites libertés qui nous restent.

Alors, pourquoi cet article 10? Afin qu'il soit dit que si le clergé ne peut pas sortir qu'il ne le veut pas.

En quoi le 10<sup>e</sup> article 10<sup>e</sup> est-il la tentative sans résultat.

La ville d'Orléans — ce n'est pas sans dire — la France sait pourquoi nous ne sortons pas.

Nous en avons deux raisons notoirement. Première raison. — A la municipalité qui ne veut pas s'associer à lui, le clergé répond en refusant de s'associer à elle. Si c'est le droit de la municipalité de ne pas s'associer au clergé, en ces fêtes, c'est le droit du clergé de ne pas vouloir connaître la municipalité dans ces mêmes fêtes.

Seconde raison. — Vous vous rappelez nettement, mes Frères, comment l'an passé, on nous fit un plan de parcelles, de croyables d'une place de parcelles, de demi-parcels, séparés des autres par des routes, après un espace laissé libre entre le cortège laïque et nous. Vous avez bien rompis alors que moi, gardien de la dignité de mon clergé, et de celle de mes diocésains catholiques, ne pouvais accepter cela pour lui, pour vous pour moi. Or, le cas de 1914 est identique à celui de 1913. La cérémonie ne sera, m'a écrit M. le maire, « dans les mêmes conditions que l'an dernier ».

Et on m'écrivit, le 7 mars dernier, qu'on serait heureux de m'y voir.

En vérité, qu'il ralle-t-on ici? Ou mon clergé qui m'approuve, ou les catholiques qui m'approuvent, ou moi-même à qui l'on suppose soit ce défaut de mémoire de ne pas se souvenir de mes protestations d'il y a deux mois, soit cette mobilité de trouver possible actuellement, que les conditions n'aient en rien changé, ce que j'avais jugé et déclaré impossible précédemment? Si raille-t-il y avait, elle serait de mauvais ton; s'il y a simple inadver-tance, n'en parlez pas.

J'aurais aimé demeurer silencieux sur ce passé. L'inscription à l'arrêté de l'article 10 m'a contraint à parler.

Laissons tout cela. Montrons vera l'avenir et la paix.

Ne pouvant assister à la fête commémorative de la délivrance, le soir et le 8 au matin, nous la célébrerons, comme l'an passé, le dimanche qui suit; soit, cette année, le dimanche 10.

Nous vous exhortons à y prendre part saintement, à y communier, à y prier beaucoup. Les heures décisives de la cause de la bienheureuse Jeanne d'Arc approchent. C'est dans le courant de mai que se tiendra la Congrégation préparatoire, c'est-à-dire celle où se discuteront devant les cardinaux et les consultants des Rites la réalité et la valeur démonstrative des deux miracles nécessaires pour qu'il puisse être procédé à la canonisation.

Je crois à ces miracles, à leur réalité, à leur valeur démonstrative; j'y crois pour des raisons que j'estime bonnes. Si je n'y avais pas cru, je ne les aurais pas présentés; je n'aurais pas entrepris un procès coûteux et laborieux. Mais ce n'est pas de mon opinion qu'il s'agit, c'est de celle des juges ecclésiastiques. C'est pourquoi je me permets de vous cooiver, à demander, pour eux des lumières et des décisions qui aillent de plein accord avec la volonté divine. Quand je saurai la date exacte de la réunion, je vous prévendrai. Mais ce n'est pas de mon opinion qu'il s'agit, c'est de celle des juges ecclésiastiques. C'est pourquoi je me permets de vous cooiver, à demander, pour eux des lumières et des décisions qui aillent de plein accord avec la volonté divine.

Quant à moi, je n'ai rien de plus à dire sur ce sujet. Je vous prie de m'excuser de vous avoir écrit ces choses, et de vous adresser, au lieu de la plus haute des prières sur le buche de

DEUX MINISTRES EN ALGERIE

M. Noulens, ministre de la Guerre, et le général de la Flotte, accompagnés du colonel Prévoit, chef du service géographique, et du lieutenant-colonel Vidallon, sont arrivés à Alger à bord du transport « d'Alger ».

Il s'agit de venir par M. Lutaud, gouverneur général, à la suite de son départ.

Toutes les mobilités civiles et militaires étaient présentées.

Après les présentations faites par le gouverneur général, les ministres se sont rendus en automobile au palais de la Guerre.

Les FÊTES DE JEANNE D'ARC à Orléans

CIRCULAIRE DE Mgr TOUCHET

Orléans, 29 avril 1914.

Mes Chers Frères, Dans le premier semaine de mai dernier, M. le maire d'Orléans m'a dit connaître que la ville célébrerait, le 7 et le 8 mai prochains, la fête commémorative de la délivrance, dans les mêmes conditions que l'an dernier.

C'était m'avertir que la municipalité entendait se tenir à l'écart de toute solennité religieuse, ces deux jours-là. C'était, aussi d'ailleurs, me répondre que j'étais en effet, par réciprocité, le clergé se verra contraint de se tenir à l'écart de toute solennité municipale.

Depuis est sorti un arrêté au sujet duquel je n'aurais assurément pas écrit, sous le nom de M. le maire d'Orléans, un avis. Il est ainsi conçu, cet article : « Le cortège commémoratif religieux sera autorisé à sortir à 11 h. 3/4, pour aller à la messe à 12 heures, dans les mêmes conditions que l'an dernier. »

Il faut reconnaître que l'arrêté n'a pas fait de faire actualité-substitut. Il faut donc que je vous dise une fois pour toutes, ce que j'en pense. Dira la vérité, sans colère, mais avec clarté, ne fut jamais crime et fut souvent devoir : je vais m'acquiescer de mon devoir.

Article en question, l'article cité, a-t-il pour objet de faciliter au clergé de sortir, en procession le 8, à 11 h. 3/4?

Nullément. Il n'est pas, en effet, un juriste tant soit peu au courant des choses d'Orléans qui ne sache à merveille que nos cortèges religieux peuvent sortir librement — du moins jusqu'à maintenant — sauf dans les Fêtes-Dieu.

L'article 10, par cette seule considération, apparaît inutile, vain, inopérant. Bien plus, s'il impliquait — comme plusieurs le croient, et comme il paraît le signifier — que le clergé, pour sortir le 8, a besoin d'une permission du maire, l'arrêté serait entaché d'illicéité et mériterait, non moins que plusieurs de ses devanciers, d'être déferé au Conseil d'Etat.

J'écris ces choses afin qu'il ne soit préjudicé à aucune des étroites libertés qui nous restent.

Alors, pourquoi cet article 10? Afin qu'il soit dit que si le clergé ne peut pas sortir qu'il ne le veut pas.

En quoi le 10<sup>e</sup> article 10<sup>e</sup> est-il la tentative sans résultat.

La ville d'Orléans — ce n'est pas sans dire — la France sait pourquoi nous ne sortons pas.

Nous en avons deux raisons notoirement. Première raison. — A la municipalité qui ne veut pas s'associer à lui, le clergé répond en refusant de s'associer à elle. Si c'est le droit de la municipalité de ne pas s'associer au clergé, en ces fêtes, c'est le droit du clergé de ne pas vouloir connaître la municipalité dans ces mêmes fêtes.

Seconde raison. — Vous vous rappelez nettement, mes Frères, comment l'an passé, on nous fit un plan de parcelles, de croyables d'une place de parcelles, de demi-parcels, séparés des autres par des routes, après un espace laissé libre entre le cortège laïque et nous. Vous avez bien rompis alors que moi, gardien de la dignité de mon clergé, et de celle de mes diocésains catholiques, ne pouvais accepter cela pour lui, pour vous pour moi. Or, le cas de 1914 est identique à celui de 1913. La cérémonie ne sera, m'a écrit M. le maire, « dans les mêmes conditions que l'an dernier ».

Et on m'écrivit, le 7 mars dernier, qu'on serait heureux de m'y voir.

En vérité, qu'il ralle-t-on ici? Ou mon clergé qui m'approuve, ou les catholiques qui m'approuvent, ou moi-même à qui l'on suppose soit ce défaut de mémoire de ne pas se souvenir de mes protestations d'il y a deux mois, soit cette mobilité de trouver possible actuellement, que les conditions n'aient en rien changé, ce que j'avais jugé et déclaré impossible précédemment? Si raille-t-il y avait, elle serait de mauvais ton; s'il y a simple inadver-tance, n'en parlez pas.

J'aurais aimé demeurer silencieux sur ce passé. L'inscription à l'arrêté de l'article 10 m'a contraint à parler.

Laissons tout cela. Montrons vera l'avenir et la paix.

Ne pouvant assister à la fête commémorative de la délivrance, le soir et le 8 au matin, nous la célébrerons, comme l'an passé, le dimanche qui suit; soit, cette année, le dimanche 10.

Nous vous exhortons à y prendre part saintement, à y communier, à y prier beaucoup. Les heures décisives de la cause de la bienheureuse Jeanne d'Arc approchent. C'est dans le courant de mai que se tiendra la Congrégation préparatoire, c'est-à-dire celle où se discuteront devant les cardinaux et les consultants des Rites la réalité et la valeur démonstrative des deux miracles nécessaires pour qu'il puisse être procédé à la canonisation.

Je crois à ces miracles, à leur réalité, à leur valeur démonstrative; j'y crois pour des raisons que j'estime bonnes. Si je n'y avais pas cru, je ne les aurais pas présentés; je n'aurais pas entrepris un procès coûteux et laborieux. Mais ce n'est pas de mon opinion qu'il s'agit, c'est de celle des juges ecclésiastiques. C'est pourquoi je me permets de vous cooiver, à demander, pour eux des lumières et des décisions qui aillent de plein accord avec la volonté divine. Quand je saurai la date exacte de la réunion, je vous prévendrai. Mais ce n'est pas de mon opinion qu'il s'agit, c'est de celle des juges ecclésiastiques. C'est pourquoi je me permets de vous cooiver, à demander, pour eux des lumières et des décisions qui aillent de plein accord avec la volonté divine.

Quant à moi, je n'ai rien de plus à dire sur ce sujet. Je vous prie de m'excuser de vous avoir écrit ces choses, et de vous adresser, au lieu de la plus haute des prières sur le buche de



La rue principale de la Vera-Cruz